

LES ALLEMANDS DES SUDÈTES EN TCHÉCOSLOVAQUIE  
APRÈS 1945

*Margaretha Reindl-Mommsen*

L'introduction dresse un tableau du nombre, de la composition et de la répartition géographique des Allemands non soumis à l'expulsion générale de 1945/46. La question a été soulevée pourquoi des Allemands pouvaient vrai-

ment rester en Tchécoslovaquie. Le développement des restes des groupes de race allemande pendant les deux dernières décennies est analysé, en tenant compte des facteurs déterminants de la vie de ces allemands.

L'état de déchéance morale et juridique des Allemands en Tchécoslovaquie dans les premières années d'après-guerre ne s'améliora que vers 1949—50. Le début d'une période plus douce pour les Allemands restés en Tchécoslovaquie peut en partie être imputé au changement de pouvoir en février 1948 et à la proclamation de la République Démocratique Allemande. Si l'on examine de plus près les concessions faites aux Allemands depuis cette période, pour l'épanouissement d'une vie culturelle propre, on s'aperçoit que les éléments fondamentaux en vue d'une position indépendante en tant que minorité — à savoir un système scolaire — sont inexistantes. Le désavantage par principe des Allemands devient très évident lorsque l'on compare la situation des Allemands avec celle des autres minorités en Tchécoslovaquie, les Polonais, les Ukrainiens et les Hongrois qui disposent eux, d'un système scolaire complet. Cet état de choses correspond aux prescriptions juridiques et nationales de la constitution de la République Socialiste de Tchécoslovaquie de 1960. Alors que tous les moyens sont offerts aux Polonais, Ukrainiens et Hongrois pour continuer à cultiver leur patrimoine national, on ne mentionne absolument pas les Allemands qui sont cependant supérieurs en nombre aux Polonais et aux Ukrainiens. Les Allemands restés en Tchécoslovaquie sont ainsi l'objet d'une politique d'assimilation intentionnelle.